

03 mar 2011 -15:43

Appartient à [Conseil des ministres du 3 mars 2011](#)

Permis de conduire européen

Introduction du nouveau permis de conduire européen

Introduction du nouveau permis de conduire européen

Le Conseil des ministres a autorisé le secrétaire d'Etat à la Mobilité Etienne Schouppe à conclure une convention de concession avec un partenaire privé pour la production, la personnalisation et la distribution des nouveaux permis de conduire européens. Le partenaire s'occupera également de la perception des redevances à partir de 2012.

A partir de 2012, le nouveau permis de conduire européen au format carte bancaire sera introduit dans toutes les communes. Un projet pilote a été lancé en 2010 dans une dizaine de communes (voir [communiqué de presse](#) du 23 octobre 2009). En 2012, le projet sera élargi à toutes les communes du pays.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe